

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 956

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 5 réforme les GAEC afin de les mettre en cohérence avec les mesures annoncées dans le cadre de la PAC, en particulier la surprime sur les 52 premiers hectares. En outre, l'article 5 risque d'accroître les différences entre EARL et GAEC alors même que la loi d'orientation agricole de 2006 avait vocation à harmoniser les régimes.